

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 16 décembre 2021 à 19h30 au 47 rue de l'Église à Lac-des-Seize-Îles. Sont présents, madame la conseillère Élise Latour et messieurs les conseillers, Michel Roch, Olivier Hamel, Russ St-Germain, Edward Claxton formant quorum sous la présidence du Maire suppléant, monsieur Philippe Deschamps.

Madame Sophie Bélanger, Directrice générale et secrétaire-trésorière, également présente, agit comme greffière.

Absence : Madame Corina Lupu, Mairesse

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2021
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2021
3. RAPPORT DE LA MAIRESSE
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
5. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 5.1 Approbation des comptes.
 - 5.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 16 décembre 2021.
 - 5.3 Adoption du Calendrier des séances du conseil pour l'année 2022.
 - 5.4 Période des fêtes - Horaire du bureau administratif.
 - 5.5 Approbation de la libération de la retenue finale de 5% à UNIROC Constructions Inc. pour les travaux de drainage et pavage réalisés en 2020 dans le cadre du Programme de la TECQ 2019-2023.
 - 5.6 Demande de paiement no.2 - travaux drainage et pavage 2021 par UNIROC Constructions Inc. – travaux réalisés dans le cadre du Programme de la TECQ 2019-2022.
 - 5.7 Renouvellement de contrat logiciels de gestion municipale.
 - 5.8 Avis de motion – Règlement 2022-01 établissant les taux de taxation
 - 5.9 Embauche d'une technicienne en comptabilité.
 - 5.10 TECQ 2019-2023 – Adoption d'une programmation révisée de la programmation auprès du ministère.
 - 5.11 Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale.
6. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Dépôt du rapport mensuel du service de l'urbanisme
 - 6.2 Adoption du Calendrier des rencontres du Comité Consultatif d'Urbanisme pour l'année 2022.
7. COMMUNICATIONS, LOISIRS ET CULTURE
8. SÉCURITÉ CIVILE, INCENDIE ET PUBLIQUE
9. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES
10. AFFAIRES NOUVELLES
11. CORRESPONDANCE
12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant, Philippe Deschamps souhaite la bienvenue et ouvre la séance constatant le quorum à 19h37.

2021-12-193 1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 décembre 2021

ATTENDU le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale ;

IL EST PROPOSÉ par madame Élise Latour et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

2021-12-194 2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2021 avec les documents de l'assemblée dans le répertoire informatique du Conseil ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Edward Claxton et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2021 soit approuvé tel que rédigé.

3. RAPPORT DE LA MAIRESSE

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-12-195 5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1. Approbation des comptes

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de la liste des comptes déposée par la directrice générale au montant total de 294 538,82 \$.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Olivier Hamel et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve et entérine le paiement des comptes suivants :

Type	Période	Total
Dépenses incompressibles	Jusqu'au 10 décembre 2021	222 874,56 \$
Déboursés	Jusqu'au 30 novembre 2021	40 911,74 \$
Masse salariale et DAS	Pour le mois de novembre 2021	30 752,51\$
Total		<u>294 538,82 \$</u>

Dépôt 5.2. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2021

La directrice générale dépose au conseil, qui en accuse réception, l'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2021

2021-12-196 5.3. Adoption du Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2022

Date	Heure	Adresse
17 janvier	18:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
14 février	18:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
14 mars	18:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
11 avril	18:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
7 mai	10:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
11 juin	10:00	3199 chemin Millette (secteur Sud)
9 juillet	10:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
13 août	10:00	3199 chemin Millette (secteur Sud)
12 septembre	18:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
17 octobre	18:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
21 novembre	18:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
12 décembre	18:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit établir le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2022;

Il est proposé par la conseillère : Élise Latour
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Lac-des-Seize-Iles adopte le calendrier des séances ordinaires du Conseil ci-dessus proposé.

2021-12-197 5.4. Horaire du bureau administratif – période des fêtes

CONSIDÉRANT QUE la convention collective de travail décrète que les jours fériés chômés et payés incluent la période du 24 décembre au 2 janvier inclusivement;

Sur proposition de monsieur Michel Roch, il est unanimement résolu

Que le conseil autorise la fermeture du bureau administratif, selon la convention article 16.02, pour la période du 23 décembre 2021 au lundi 3 janvier 2022 inclusivement.

2021-12-198 5.5. Approbation de la libération de la retenue finale de 5% à UNIROC Constructions Inc. pour les travaux de drainage et pavage réalisés en 2020 dans le cadre du Programme de la TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE le rapport complété par la firme Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.

IL EST PROPOSÉ par madame Élise Latour
ET résolu unanimement

De libérer la retenue finale de 5% pour les travaux de drainage et pavage 2020, laquelle représente un montant de 21,400.70\$ taxes incluses.

2021-12-199 5.6. Demande de paiement no.2 - travaux drainage et pavage 2021 par UNIROC Constructions Inc. – travaux réalisés dans le cadre du Programme de la TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la firme Parallèle 54 Expert-Conseil Inc. a complété son rapport (no. de référence MLSI-2101);

CONSIDÉRANT QU'IL est recommandé de procéder aux paiements de la somme de **37 280,02\$** dans le cadre du projet cité en titre;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Roch
ET résolu unanimement

De procéder au paiement de la facture no. F200929 de l'entrepreneur UNIROC Constructions inc. au montant total de **37 280.02\$** effectué en 2021 dans le cadre du contrat 20428.

2021-12-200 5.7. Renouvellement du contrat des logiciels de gestion municipale

Sur proposition de monsieur Russ St-Germain, il est unanimement résolu de renouveler le contrat de gestion municipale avec l'entreprise PG Solutions inc. pour l'année 2022.

Composantes	Coûts
MégaGest (finances)	9 252.03\$ tx.inc.
Accès-Cité (permis, gestion de la carte, dossiers)	3 822.91\$ tx.inc.
Modernisation	1 797.06\$ tx.inc.

2021-12-201 5.8. Avis de motion – Règlement 2022-01 établissant les taux de taxation

Avis de motion est donné par Élise Latour qu'à une prochaine séance, un projet de règlement, ainsi que le Règlement visant à établir les taux de taxation pour l'exercice financier 2022, ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité sera proposé pour adoption.

2021-12-202

5.9. Embauche d'une technicienne en comptabilité

CONSIDÉRANT que le poste de technicienne en administration est vacant depuis le départ de madame Chantal Pelletier;

CONSIDÉRANT QU'aucun candidat interne ne possédait les qualités requises pour le poste de technicienne en comptabilité,

CONSIDÉRANT QU'UN affichage de poste a été réalisé à l'externe sur plusieurs plateformes de recherches d'emplois et sur le site internet municipal;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection, composé de madame Corina Lupu, Mairesse, monsieur Philippe Deschamps, conseiller du district 2 et de la directrice générale madame Sophie Bélanger, a convoqué deux personnes en entrevues et que leur choix s'est porté sur la personne répondant le mieux aux critères de la Ville afférents à ce poste;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Edward Claxton et unanimement résolu que ce Conseil :

Autorise l'embauche de madame Christine Y. Donaldson au poste de technicienne en comptabilité et ce à compter du 10 janvier 2022, dans le cadre d'un emploi permanent avec les conditions de travail de la convention collective en vigueur.

2021-12-203

5.10. TECQ 2019-2023 – Adoption d'une programmation révisée de la programmation auprès du ministère.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-des-Seize-Îles a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST RÉSOLU QUE :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2020-2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la

contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2020-2 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

IL EST PROPOSÉ par :
Monsieur Olivier Hamel
Et résolu unanimement

Que la municipalité dépose la programmation révisée de travaux TECQ version n° 2020-2 afin de pouvoir réaliser les travaux de réfection de chaussée (drainage et pavage) selon les modalités du programme TECQ.

Que la présente résolution abroge et remplace la résolution no. 2021-08-155.

2021-12-204

5.11. Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

ATTENDU QUE ce Conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Olivier Hamel, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Iles approuve les dépenses d'un montant de **13 367.47\$** relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Dépôt

6. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1. Dépôt du rapport mensuel du service de l'urbanisme

La directrice générale dépose au conseil, le rapport du Service d'urbanisme pour le mois de novembre 2021.

2021-12-205

6.2. Adoption du Calendrier des rencontres du Comité Consultatif d'Urbanisme pour l'année 2022

Calendrier 2022 – du Comité Consultatif d'Urbanisme		
Date	Heure	Adresse
26 janvier	15:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
23 février	15:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
23 mars	15:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
20 avril	15:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
18 mai	15:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
22 juin	15:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
27 juillet	15:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
24 août	15:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
28 sept.	15:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
26 oct.	15:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
23 nov.	15:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
14 déc.	15:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit établir le calendrier des rencontres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) pour l'année 2022;

Il est proposé par le conseiller : Russ St-Germain
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Lac-des-Seize-Iles adopte le calendrier des rencontres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) ci-dessus proposé.

- 7. **COMMUNICATIONS, LOISIRS ET CULTURE**
- 8. **SÉCURITÉ CIVILE, INCENDIE ET PUBLIQUE**
- 9. **TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**
- 10. **AFFAIRES NOUVELLES**

11. CORRESPONDANCE

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil répond aux questions du public.

2021-12-206

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Roch et unanimement résolu que la séance soit levée, il est 20h20.

Philippe Deschamps
Maire suppléant

Sophie Bélanger
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière